

Privilège

demander au gouvernement de justifier ses actions. Ce droit est maintenant menacé par la conduite autoritaire du président du Comité des finances.

Je sais, monsieur le Président, que vous avez souvent déclaré par le passé que ce qui se passe en comité est l'affaire de ce dernier mais, si un député ne peut pas faire appel à la présidence suprême du Parlement, à qui peut-il s'adresser s'il ne peut obtenir justice du président du comité dont il fait légalement partie?

Je soutiens donc qu'on a porté atteinte à mes privilèges et que la question doit être renvoyée au Comité des élections et des privilèges.

M. le Président: Le député de Gloucester a lui aussi une question de privilège à soulever. Il semble qu'elle porte sur le même sujet. Je devrais sans doute écouter ce qu'il a à dire avant de permettre à quiconque de répondre.

• (1520)

M. Douglas Young (Gloucester): Je serai bref, monsieur le Président. Je soulève la question de privilège, comme je le disais à propos de l'article 42 du Règlement, parce que ce matin, nous avons été convoqués à une réunion du Comité permanent des finances pour étudier des questions que la Chambre des communes nous a renvoyées.

Je dois expliquer que, en temps normal, si nous sommes convoqués pour 9 h 30, comme dans ce cas-ci, nous devons être là. Je n'étais pas là quand se sont déroulés les événements que mon collègue de Nickel Belt a décrits en partie, et je voudrais expliquer pourquoi les privilèges sont en cause.

Il y avait beaucoup d'activité à l'édifice de l'Ouest ce matin à cause de la présence de Son Excellence le secrétaire des Affaires étrangères de l'Union soviétique qui venait s'adresser à un autre comité. Je suis arrivé à pied d'une autre réunion à l'édifice du Centre. Il était difficile, cela se comprend, d'entrer dans la salle de comité. Je suis arrivé à dix heures moins vingt-sept. Mes amis qui ont tramé et exécuté le stratagème de ce matin hochent la

tête. Ils ne sont pas en retard parce qu'ils ne sont même pas là la plupart du temps.

Quand nous sommes entrés, l'incident décrit par mon collègue qui a soulevé la question de privilège avait eu lieu. Je ne veux pas commenter les faits qui font l'objet de la question de privilège. Même si les agissements d'hier ont causé de l'embarras aux députés du gouvernement, les traditions et usages de la Chambre ne justifient certainement pas de forcer l'étude d'un certain nombre d'articles du projet de loi qui nous a été renvoyé.

À mon avis, même si le gouvernement est mécontent de ce que font certains députés, il ne doit pas manquer de courtoisie envers les autres ni s'adonner à des manigances politiques, comme il est arrivé ce matin à la séance du Comité des finances à laquelle nous n'avons pu arriver à temps à cause de ce qui se passait à l'édifice de l'Ouest.

J'estime que, par son manque de compréhension, le Comité, qui nous avait convoqués pour 9 h 30 et qui a mis fin à la séance quelques minutes après, a violé mes droits de député.

En outre, lorsque je suis arrivé, le président du Comité permanent des finances a dit que les membres du comité avaient eu quelques brefs échanges, après quoi la séance avait été levée.

Pour respecter les droits des députés, il faut tenir compte du fait que ceux-ci sont éparpillés dans les différents édifices, ceux du Centre, de l'Ouest ou de la Confédération ou encore l'édifice Wellington. Travailler au sein d'un comité comme celui des finances exige beaucoup de temps et d'efforts. Il n'est donc pas dans l'intérêt de la Chambre, surtout s'il s'agit de questions aussi importantes que la TPS, que ce genre de chose se produise.

Je crois donc, monsieur le Président, qu'en agissant de la sorte ce matin, le comité a violé mes droits de député de même que ceux de mes collègues libéraux siégeant à ce comité. J'attire l'attention du Président de la Chambre et du président du Comité des finances sur le fait que si nous voulons étudier dans un esprit constructif les questions importantes qu'on nous soumet, il va falloir que nous nous comportions un peu plus comme le souhaitent la plupart des Canadiens.